

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 13 FÉVRIER 2020

HAUSSE GÉNÉRALE DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ : LES MOYENS D'ACTION

L'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) constate que le prix de l'électricité, facturé aux résidents luxembourgeois, a augmenté en moyenne de 10% en janvier 2020. Face à cette hausse, il peut s'avérer intéressant de comparer les prix et de choisir le fournisseur avec la meilleure offre, voire de produire l'électricité pour sa propre consommation.

L'ILR constate que pour janvier 2020 les prix d'électricité facturés aux clients résidentiels ont en moyenne augmenté de près de 10% par rapport à 2019. Ceci équivaut à une hausse annuelle d'environ 80 euros pour un ménage avec une consommation moyenne de 4000kWh.

Cette augmentation générale est due à la hausse des trois éléments qui composent la facture finale du consommateur:

- le **prix de l'énergie** qui comprend l'approvisionnement en électricité par le fournisseur, les frais administratifs et les coûts de commercialisation (augmentation de 13%)
- les **tarifs d'utilisation du réseau**, vérifiés et approuvés par l'ILR, qui couvrent le transport de l'électricité par les infrastructures du réseau (augmentation de 7%)
- les **taxes et redevances**, dont la contribution au mécanisme de compensation, c'est-à-dire une redevance légale servant à financer les subventions accordées aux centrales de production d'électricité sur base d'énergies renouvelables ou de la cogénération à haut rendement. (augmentation de 10%)

Comparer les offres

L'ILR souligne que le prix de l'énergie varie selon le fournisseur d'électricité choisi par le client. En effet, depuis la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz naturel en 2007, tout consommateur est libre de choisir le fournisseur et l'offre qui lui convient le mieux. L'ILR encourage les consommateurs à faire jouer la concurrence et à s'informer davantage sur les offres de fourniture disponibles. Il tient à rappeler que le consommateur peut comparer les offres d'électricité et de gaz naturel sur www.calculix.lu. Le changement de fournisseur est d'ailleurs facile, gratuit et implique peu de démarches administratives et aucun changement technique de l'installation.

À travers le choix de son produit d'électricité, la plupart des consommateurs peuvent **éviter la hausse de leur facture en 2020**.

Suppression des charges et redevances pour l'électricité autoconsommée

Pour les consommateurs souhaitant participer activement à la transition énergétique, il est possible de produire, moyennant des panneaux photovoltaïques, l'électricité pour sa propre consommation au lieu de la produire pour l'injecter dans le réseau de distribution. Depuis le 1er janvier 2020, le consommateur qui souhaite utiliser sa propre production d'électricité peut désormais profiter de la suppression des charges et redevances pour l'électricité autoconsommée. Il peut ainsi économiser 16 cents par kWh autoconsommé, environ 5 cents de plus qu'en 2019. À noter qu'il recevra toujours le tarif d'injection pour le surplus d'électricité injecté dans le réseau de distribution. Pour passer du « mode injection complète » au « mode autoconsommation avec injection du surplus », il faudra contacter son gestionnaire de réseau. Pour connaître son gestionnaire de réseau, il suffit de se rendre sur www.calculix.lu et d'indiquer son code postal.

Contact Presse	Maïa Nicté Mazariegos presse@ilr.lu	Tél.	+352 28 228 555 +352 691 60 40 59
-----------------------	---	-------------	--------------------------------------

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'ILR, autorité indépendante, est en charge de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, des services postaux, du transport ferroviaire et des redevances aéroportuaires. L'ILR assure en outre la gestion et la coordination des fréquences radioélectriques.